



Monsieur LEMAGNET François  
Directeur des Ressources Humaines  
COFIROUTE  
12-14 Rue Louis Blériot  
CS 30035  
92506 RUEIL MALMAISON Cedex

Objet : Préavis de grève  
Courrier LRAR ou Remis en main propre

SARAN, le 13 février 2020

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Conformément aux Articles L.2511-1, L.2512-1 et suivant du code du travail, l'organisation syndicale CGT Cofiroute, pour suivre l'appel national, vous informe qu'elle dépose un préavis de grève le 20 février 2020. Ce préavis de grève couvre la journée du 20 février 2020 à partir de 0h00 jusqu'au 21 février 2020 5h00 pour l'ensemble du personnel, afin qu'il puisse rejoindre les manifestations prévues ces jour-là et sur les revendications professionnelles suivantes : Au niveau national :

- Départ à la retraite à taux plein avec une pension de retraite à 75% du revenu net d'activité
- Arrêt de la destruction de notre système de retraite par répartition
- Refus du projet de retraite par point
- Prendre en compte la pénibilité des métiers
- Arrêt des attaques portées à notre système de santé
- Réduire les inégalités, reconsidérer le partage des richesses entre capital et travail

Pour Cofiroute :

- Prévoir un aménagement type CATS pour les métiers à risques et pénibles 3X8
- Maintenir le respect du droit de grève et organiser le service minimum
- Augmenter les salaires à hauteur de nos dirigeants en relation avec les richesses créées
- Remplacer, par des embauches en CDI tous les départs afin de conserver un effectif suffisant dans chaque filière pour préserver la santé mentale et physique des salariés
- Changer d'orientation du tout disciplinaire vers un vrai dialogue social
- Modifier le Projet Vision Viabilité, maintenir nos engagements pour porter assistance dans un délai de 30 minutes en tout point du réseau.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, nos respectueuses salutations.

Le Syndicat CGT Cofiroute

